Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-212902993-20260420-D2026_26-DE

COMMUNE DE TRÉOUERGAT
FINISTÈRE
Canton de SAINT RENAN

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10
Quorum : 6

Date de la convocation : 13/04/2026

Date de publication et d'affichage : 23/04/2026

Le lundi 20 avril 2026, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 avril 2026, s'est réuni en mairie sous la présidence de Reun TREGUER.

Etaient présents :

Yohan BELLEGUIC, Typhaine BOCANDE, Myriam GUENEUGUES, Cécile JEGOU, Kévin LE FLEM, Mikaël LE MENE, Jean-Michel L'HOSTIS, Fabienne MORVAN, Reun TREGUER, Luc VENNEUGUES.

Etaient absents excusés : Isabelle LAMOUR

Secrétaire de séance : Yohan BELLEGUIC

Laetitia GALY, secrétaire général de mairie, assistait à la réunion.

D 2026-26 – DELEGUES DES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX - SDEF - DELEGUE A LA DEFENSE - DELEGUE A LA SECURITE ROUTIERE - CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite aux élections municipales du 15 Mars 2026, le Conseil Municipal doit désigner ses représentants à divers organismes au sein des comités des différents organismes auxquels adhère la Commune de TRÉOUERGAT.

1 - Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF)

Deux représentants titulaires et deux représentants suppléants doivent être désignés par le conseil. Les représentants de la commune au SDEF assurent le lien entre la commune et le syndicat. Ils participent aux décisions concernant les réseaux d'énergie, l'éclairage public et les projets. Ils relaient les besoins de la commune et suivent les travaux réalisés sur le territoire. Ils informent enfin le Conseil Municipal des actions et décisions prises.

Délégués au SDEF titulaires : Jean-Michel L'HOSTIS, Mikaël LE MENE ;

Délégués au SDEF suppléants : Yohan BELLEGUIC.

2 - Désignation d'un correspondant défense :

L'instruction n° 1590/DEF/CAB/SDBC/BC du 24 avril 2002 émanant du cabinet du secrétaire d'Etat à la défense, prévoit la mise en place d'un réseau local composé d'un élu désigné par chaque Conseil Municipal comme correspondant défense pour sa commune. Le correspondant « défense » constitue au sein de chaque Commune un relais d'information sur les questions de défense auprès de son Conseil Municipal et de ses concitoyens.

Délégué à la Défense : Jean-Michel L'HOSTIS.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-212902993-20260420-D2026_26-DE

3 - Désignation d'un référent Sécurité Routière

La sécurité routière est une grande cause nationale qui concerne tout le monde. Les Communes ont un rôle important à assurer dans la lutte contre l'insécurité routière, du fait de leurs multiples domaines de compétences, qui peuvent avoir un impact direct ou indirect sur la sécurité routière : les aménagements urbains, la réglementation des vitesses, la définition et la mise en œuvre des documents d'urbanisme...

Le Préfet demande à chaque commune du Finistère de désigner un élu qui sera le référent « sécurité routière » et dont le rôle, défini dans la Charte sur la sécurité routière ETAT / COLLECTIVITES LOCALES, sera le suivant :

- Interlocuteur en matière de sécurité routière ;
- Animation de la politique de sécurité routière ;
- Diffusion de la culture « sécurité routière » ;
- Mobilisation des élus et des services ;
- Participer au réseau des élus « correspondants sécurité routière ».

Délégué à la Sécurité Routière : Mikaël LE MENE

4 - Désignation d'un correspondant incendie et secours :

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la Commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a également pour missions l'information et la sensibilisation du Conseil Municipal et des habitants de la Commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Correspondant incendie et secours : Mikaël LE MENE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (10 voix « Pour »):

DÉSIGNE des délégués ci-dessus, amenés à siéger au sein des comités des différents organismes auxquels adhère la commune de TRÉOUERGAT.

AUTORISE le maire à :

- signer la délibération ;
- de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'au Trésor public.

Délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Reun TREGUER,

MAIRIE de TREOUERGAT (Finistère)

Le secrétaire de séance
Yohan BELLEGUIC